## Nicanor RICOTE

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Expert Judiciaire auprès de La Cour d'appel de GRENOBLE

19, rue Paul Henri Spaak BP 105 26904 VALENCE CEDEX 9

Téléphone : 04 75 78 44 78 Télécopie : 04 75 78 01 98

### **RHODANIM**

13, rue Jean Bertin Technoparc des Hautes Faventines 26000 VALENCE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

=====

Exercice clos le 31 décembre 2007

=====

**SOMMAIRE** 

- RAPPORT GENERAL
  - comptes annuels
- RAPPORT SPECIAL

### Nicanor RICOTE

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Expert Judiciaire auprès de La Cour d'appel de GRENOBLE

19, rue Paul Henri Spaak BP 105 26904 VALENCE CEDEX 9

Téléphone : 04 75 78 44 78 Télécopie : 04 75 78 01 98

### **RHODANIM**

====

# RAPPORT GENERAL DE Monsieur Nicanor RICOTE COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

=====

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RHODANIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en matière de césure des subventions obtenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VALENCE, le 2 juin 2008 Le Commissaire aux Comptes,

Nicanor RICOTE

**BILAN: ACTIF** 

	Montants bruts	Amortissements ou dépréciations	Montants nets au 31.12.2007		Montants nets au 31.12.2006	
			Euros	%	Euros	%
I. ACTIF IMMOBILISE	]		C	Nicanor RICOTE  commissaire aux Comptes		
Immobilisations incorporelles	<u>2 013</u>	<u>2 013</u>	1	19, Rue Paul Henri Spaak B.P. 105		
Logiciels	2 013	2 013	26	5904 VALENCE CEDEX 9 Tél. 04 75 78 44 78		
Immobilisations corporelles	<u>31 015</u>	<u>30 667</u>	348	<u>0,18%</u>	<u>683</u>	0,36%
Matériel de bureau Mobilier de bureau & Stands	13 281 9 069	13 148 9 069	133	3 0,07%	331	0,17%
Agencements & installations	8 665	8 450	215	5 0,11%	353	0,19%
<u>Immobilisations financières</u>	<u>1 685</u>		1 685	0,89%	<u>1 685</u>	0,89%
Dépôt de garantie CGE	55		55	0,03%	55	0,03%
Autres dépôts de garantie	1 630		1 630	0,86%	1 630	0,86%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 713	32 680	2 033	3 1,07%	2 368	1,25%
II. ACTIF CIRCULANT						
Adhérents : cotisations à recevoir Adhérents : RIC à recevoir Personnel & organismes sociaux Etat : Taxe sur salaires Etat : Subventions à recevoir	236		236	3 0,12%	1 676	0,88%
Région : Subventions à recevoir Départements : Subventions à recevoir Personnel / IJSS	34 243		34 243	18,01%	74 743	39,37%
Autres produits à recevoir	115		115	0,06%	1 135	0,60%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 594		34 594	18,14%	77 554	40,85%
III. DISPONIBILITES						
Valeurs de placement Disponibilités	104 985 47 048			55,22% 24,75%	78 126 30 467	41,15% 16,05%
TOTAL DISPONIBILTES	152 033		152 033	79,97%	108 593	57,19%
IV. COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	1 461		1 461	0,77%	1 355	0,71%
TOTAL COMPTES REGULARISATION	1 461		1 461	0,77%	1 355	0,71%
TOTAL ACTIF	222 802	32 680	190 122	100,00%	189 870	100,00%

**BILAN: PASSIF** 

	Montants au 31.12.2007			Montants nets au 31.12.2006	
	Euros		%	Euros	%
I. CAPITAUX PERMANENTS					
Capitaux propres		122 480	64,42%	116 428	61,32%
Réserves de fonctionnement	34 650		18,23%	34 650	18,25%
Report à nouveau	81 778		43,01%	81 964	43,17%
Résultat de l'exercice	<u>6 052</u>		3,18%	-186	-0,10%
Autres capitaux permanents		<u>48 803</u>	<u>25,67%</u>	<u>42 834</u>	22,56%
Fonds de réserve Provision pour risques	8 050		4,23%	7 196	3,79%
Provision pour projet associatif CRITT Provision pour projet associatif Parrainage	11 930		6,27%	6 677	3,52%
Provision pour désengagement de l'Etat Provision pour investissement	28 557 266		15,02% 0,14%	28 557 404	15,04% 0,21%
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS		171 283	90,09%	159 262	83,88%
II. DETTES					
Fournisseurs & comptes rattachés Personnel	2 377 5 067		1,25%	2 092	1,10%
Organismes sociaux	10 944		2,67% 5,76%	6 637 15 900	3,50% 8,37%
Etat : Taxes	450		0,24%	3 403	1,79%
Etat : Subventions perçues d'avance Région : Subventions perçues d'avance Départements : Subventions perçues d'avance				2 576	1,36%
Etat : autres dettes fiscales					
TOTAL DETTES		18 838	9,91%	30 608	16,12%

**TOTAL PASSIF** 

190 122 100,00%

189 870 100,00%

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
19, Rue Paul Henri Spaak
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél ()4 75 78 44 78

### COMPTE DE RESULTAT GENERAL

	2 007		2 006	
	Euros	%	Euros	%
<u>Produits</u>	122 787	100,00%	181 508	100,00%
Cotisations & participations adhérents	18 669	15,20%	25 667	14,14%
Subventions	104 116	84,79%	152 028	83,76%
Autres produits	2	0,00%	3 813	2,10%
Charges d'exploitation	<u>-117 097</u>	<u>-95,37%</u>	<u>-186 364</u>	-102,68%
Achats études & prestations	1 749	1,42%	10 257	5,65%
Achats de fournitures	2 198	1,79%	3 979	2,19%
Autres charges externes	12 770	10,40%	13 396	7,38%
Autres services extérieurs	13 561	11,04%	32 569	17,94%
Impôts & taxes	450	0,37%	3 403	1,87%
Salaires	57 228	46,61%	84 183	46,38%
Charges sociales	23 553	19,18%	34 304	18,90%
Autres charges	0	0,00%	3 721	2,05%
Dot. aux amortissements & provisions	5 589	4,55%	551	0,30%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	5 690	4,63%	-4 856	-2,68%
Produits financiers	224	0,18%	888	0,49%
Charges financières	0	0,00%	-75	-0,04%
RESULTAT FINANCIER (II)	224	0,18%	813	0,45%
Produits exceptionnels	138	0,11%	3 857	2,12%
Charges exceptionnelles	0	0,00%	0	0,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	138	0,11%	3 857	2,12%
RESULTAT DE L'EXERCICE (I) + (II) + (III)	6 052	4,93%	-186	-0,10%

Nicanor RICOTE Commissaire aux Comptes 19, Rue Paul Henri Spaak B.P. 105 26904 VALENCE CEDEX 9 Tél. 04 75 78 44 78

### ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/07 dont le total est de 190 122 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 6 051,74 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/07 au 31/12/07.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de l'Association le 29 mai 2008.

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue :

- Progiciels: 12 mois

### 1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue, soit de la durée de mise à disposition (constructions sur sol d'autrui) :

- Matériel de bureau : 2 à 5 ans

- Mobilier: 1 à 10 ans

- Agencements: 1 à 5 ans

Nicanor RICOTE Commissaire aux Comptes 19, Rue Paul Henri Spaak B.P. 105 26904 VALENCE CEDEX 9 Tél. 04 75 78 44 78

### 1.3 Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Seules les cotisations payées sur l'exercice, ou en début d'exercice suivant, sont enregistrées dans les produits 2007.

### 2. AUTRES INFORMATIONS

### 2.1 Comptabilisation des subventions

Les subventions à recevoir sont en principe inscrites en compte à la date de leur notification par l'autorité responsable.

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exploitation de la période qu'elle concerne, en fonction des charges engagées.

### 2.2 Notes sur le bilan

### a) Immobilisations

	Valeur Brute		Cession/Mise	Valeur brute
	au 01/01/07	Acquisitions	au rebut	au 31/12/07
Matériel de bureau	13 281,30	0,00	0,00	
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00	0,00	0,00	
Installations générales	8 664,64	0,00		8 664,64
Avance CGE	0,00		0.00	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS
Sous total immobilisations				
corporelles	31 015,02	0,00	0,00	31 015,02
Logiciels	2 012,80	0,00		2 012,80
Sous total immobilisations				
incorporelles	2 012,80	0,00	0.00	2 012,80
Financières	1 685,14			1 685,14
Sous total immobilisations				
financières	1 685,14	0,00	0,00	1 685,14
TOTAUX	34 712,96	0,00	0,00	34 712.96

### b) Amortissements

### Montant au **Dotations Diminutions** Montant au 01/01/07 2007 2007 31/12/07 Matériel de bureau 12 950,71 197,50 0,00 13 148,21 Mobilier 9 069,08 0,00 0,00 9 069,08 Agencements 0,00 0,00 0,00 Installations générales 8 312,03 137,80 0,00 8 449,83 Avance CGE 0,00 0,00 0,00 Sous total immobilisations corporelles 30 331,82 335,30 0,00 30 667,12 Logiciels 2 012,80 0,00 2 012,80 Sous total immobilisations incorporelles 2 012,80 0,00 0,00 2 012,80 Financières 0,00 Sous total immobilisations financières 0,00 0,00 0,00 0,00 **TOTAUX** 32 344,62 335,30 0,00 32 679,92

## Nicanor RICOTE

Commissaire aux Comptes 19, Rue Paul Henri Spaak B.P. 105 26904 VALENCE CEDEX 9 Tél. 04 75 78 44 78

### c) Plus-values latentes sur les valeurs de placement

Au 31/12/07 les plus values latentes non comptabilisées sur les valeurs de placement s'élèvent à **17 574,30 euros** 

### Nicanor RICOTE

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Expert Judiciaire auprès de La Cour d'appel de GRENOBLE

19, rue Paul Henri Spaak BP 105 26904 VALENCE CEDEX 9

Téléphone : 04 75 78 44 78 Télécopie : 04 75 78 01 98

### **RHODANIM**

## RAPPORT SPECIAL de Monsieur Nicanor RICOTE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 2 juin 2008 Le Commissaire aux Comptes,

Nicanor RICOTE